

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-105

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^{em} groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mme LAGUERRE CLAUDE Présidente du Club des Supporters du RCC

À l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Complexe de Coubertin

A l'occasion de : Tournoi de la Ligue M12

Du 28/03/2026 de 8h à 20h 29/03/2026 de 8h à 20h au

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19 MARS 2025

Signature :

laguerre

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

Mme LAGUERRE Claude - Président du Club des Supporters du RCC

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^{em} groupe

de 28/03/2026 de 8h00 à 20h - le 29/03/2026 de 8h00 à 20h

A l'occasion de Tournoi Ligue M12 - Complexe de Coubertin

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
24 MARS 2026

19 MARS 2026

Fait à Châteaurenard, le

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHATEAURENARD

M. MARTEL



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.